

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 97

**chargée de l'examen du Postulat de Mme Denise GEMESIO et consorts :
« Feux d'artifice : passons aux drones ! »**

Présidence :	Gaëlle KOVALIV (Ensemble à Gauche)
Membres présents :	Paola RICHARD-DE PAOLIS (Socialiste) ; Roland PHILIPPOZ (Socialiste) ; Audrey PETOUD (Socialiste) ; Denise GEMESIO (Libéral-Radical) ; Jacques PERNET (Libéral-Radical) ; Olivier MARMY (Libéral-Radical) ; Alexandra GERBER (Les Verts) ; Daniel CURNIER (Les Verts) ; Olivier THORENS (Les Verts) ; Virginie CAVALLI (Vert'libéraux) ; Josée-Christine LAVANCHY (UDC)
Membres excusés :	Louis DANA (rempl. Christine GOUMAZ)
Représentant-e-s de la Municipalité :	Grégoire JUNOD syndic, municipal en charge de la Culture et développement urbain ; Simon AFFOLTER, secrétaire municipal.
Invité-e(-s) :	-
Notes de séances	Kelly HARRISON

Lieu : Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville, Pl. Palud 2

Date : 1^{er} mars 2023

Début et fin de la séance : 17h30 – 18h42

Le postulat propose de remplacer les spectacles de feux d'artifice par des spectacles de drones. Ce postulat suit de près l'interpellation déposée en 2018 par Sara Gnoni¹. La réponse de la Municipalité en 2019 indiquait le coût des feux d'artifices du 1^{er} août (50'000 francs partagés entre la commune et la Société de développement des intérêts d'Ouchy), leur organisation et la raison pour laquelle la Ville ne comptait pas se passer des feux, principalement pour des raisons de tradition. Il faut savoir que les feux dégagent 400kg de poussière fine, ce qui représente 1% des émissions annuelles sur le territoire communal. Les drones sont déjà utilisés dans certains spectacles, en Suisse (à Genève, à Ovronnaz...) et dans certains pays européens (Autriche).

Lors de la séance, les commissaires sont quasi unanimes à relever les défauts des feux d'artifice : ils sont une source de stress pour des milliers animaux (domestiques, de rente et faune sauvage), et sont polluants (ils émettent, en 20 minutes, 1% des particules fines annuelles lausannoises lors de la soirée du 1^{er} août et viennent de Chine, ils ont donc un coût énergies grises). Ils sont en outre soumis aux conditions météo (pas de vent fort) et potentiellement accidentogènes, même si aucun accident n'a été recensé suite aux feux organisés par la commune.

¹ Il s'agit de l'interpellation « Feux d'artifices : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? », déposée le 28 août 2018.

Conseil communal de Lausanne

Quelques avantages sont néanmoins soulevés : les feux d'artifices organisés par la commune le soir du 1^{er} août ont une fonction sociale de cohérence et de festivité, ils sont bénéfiques pour le tourisme, et sont biodégradables depuis peu. En outre, étant tirés depuis le lac, ils ne sont pas soumis aux restrictions en cas de canicule et de sécheresse, en particulier les interdictions générales de feu.

Cependant, les considérations relatives à la souffrance des animaux ainsi que celles liées aux coûts financiers et écologiques dominant et rendent la situation actuelle inadaptée aux yeux de la majorité.

Néanmoins, la solution alternative proposée ne convainc pas non plus : malgré les avancées technologiques récentes qui rendent les drones plus légers et moins consommateurs de terres rares (lithium), ceux-ci ne sont pas perçus comme une alternative écologique crédible. Leur faible durée de vie (300 utilisations), leur lieu de production (Chine), leur incapacité à être totalement recyclés ainsi que les matériaux nécessaires (lithium, plastique) rebutent la majorité des commissaires. C'est aussi le cas du coût encore élevé de ce type de spectacle, qui est très onéreux pour avoir quelque chose d'équivalent, en termes de durée et d'occupation de l'espace, à ce que produisent les feux d'artifice actuellement. Cela pourrait cependant être rapidement amené à changer, en fonction des développements industriels et à venir. Les drones ont, en outre, l'avantage d'avoir une production sonore moins pénible pour la faune (bourdonnement continu et pas détonation) et de ne pas être soumis aux restrictions en cas de sécheresse.

Aucune des deux solutions (drones ou feux d'artifice) n'est donc actuellement satisfaisante. La discussion s'engage sur des alternatives possibles (feux de joie, défilés aux lampions, guinguette) et l'ensemble des commissaires désire que la Municipalité réfléchisse à des pistes festives possibles en dehors de ces deux options.

Conclusion(s) de la commission : À l'unanimité (12 oui, 0 non, 0 abstentions), les commissaires décident à l'unanimité de renvoyer le postulat à la Municipalité.

Lausanne, le 21 mai 2023

La rapportrice :
Gaëlle Kovaliv

